



## L'ANR en quelques dates

L'association nationale des retraités de La Poste et de France Télécom (ANR) a été créée en 1927, sous la dénomination de l'Association générale des retraités des PTT (AGR), par un retraité de l'administration des PTT, Firmin Vidal, scandalisé par le sort réservé aux retraités en général, et à ceux des PTT en particulier, coupés de tout lien avec leurs anciens services et qui ne bénéficiaient d'aucune prestation à caractère social.

Les priorités d'actions de l'AGR sont, dès l'origine :

- la révision immédiate de toutes les pensions et leur ajustement systématique par péréquation à 100% ;
- la création d'une maison de retraite pour les agents des PTT.

La défense du niveau des pensions, puis le développement de la solidarité envers les personnes les plus âgées et les plus démunis, constituent déjà les revendications principales défendues par les pionniers de notre association.

Des résultats positifs sont obtenus avec la création, en 1929, d'une maison de retraite à Jouarre, grâce à l'apport financier de la Mutuelle du soutien fraternel des PTT et avec l'obtention, en 1936, de la péréquation intégrale pour toutes les pensions.

L'association se développe et, à la veille de la seconde guerre mondiale, compte 3 267 adhérents. L'AGR décide alors de suspendre ses activités en attendant des temps meilleurs.

**1947** est l'année où l'AGR renaît : tout est à reconstruire !

Les thèmes de revendications sont, à nouveau, la revalorisation des retraites, le maintien de la péréquation qui n'est appliquée qu'avec des années de retard, toujours pour des raisons budgétaires.

En **1965**, l'AGR compte 16 000 adhérents. La revue officielle du Ministère des Postes et Télécommunications porte le jugement suivant sur l'AGR : « c'est une association où il règne un esprit amical et combatif. La solidarité et l'assistance aux autres sont présentes ».

Le nombre d'adhérents progresse régulièrement : il est de 21 000 en 1972.

Un nouveau combat s'engage ; celui de la mensualisation des pensions qui est devenue une nécessité, compte tenu de la hausse incessante du coût de la vie et des retards dans le paiement des rappels de pensions.

**1976** : L'AGR devient l'ANR PTT : 53 groupes départementaux existent et représentent 27 000 adhérents. L'ANR conteste déjà l'instrument de mesure des prix de l'INSEE, dont les indices annoncés ne correspondent pas à ceux appréciés à partir du panier de la ménagère.

**1983** : Grâce à l'action de toutes les associations de retraités et des organisations syndicales, un progrès qualifié de « certain » est constaté sur le plan de la non-rétroactivité des lois : toutes les lois sociales intervenues depuis 1981 stipulent que les mesures nouvelles qu'elles édictent s'appliquent aux pensions déjà liquidées.

**1987** : L'ANR a 60 ans, et forte de 40 000 adhérents. L'action revendicative principale concerne les injustices qui subsistent au niveau des pensionnés ayant pris leur retraite avant 1981.

**1990** : L'ANR est reconnue officiellement comme une association de personnel de La Poste et de France Télécom et devient, au sein du groupement d'intérêt public social commun à ces deux exploitants, une association membre du secteur Prévoyance et Solidarité participant à la gestion des activités sociales. Les retraités sont ainsi reconnus comme d'anciens agents de ces deux entités.

**1994** : 98 groupes départementaux et 70 000 adhérents démontrent la force et la représentativité de notre association.

**1998** : La dénomination de l'ANR est modifiée pour s'adapter aux évolutions des deux entreprises : le sigle PTT est remplacé par La Poste et France Télécom.

Le 17 septembre de cette même année, une convention de participation est signée entre la FGR/FP (fédération générale des retraités de la Fonction publique) et l'ANR/LP-FT. Les deux associations s'engagent à développer une information réciproque, établir une concertation permanente et mener des interventions communes auprès des pouvoirs publics.

**2001** : L'ANR compte 98 000 adhérents. La convention signée avec la FGR/FP est étendue à deux nouveaux partenaires : l'Union nationale de retraités de la police (UNRP), l'Union nationale du personnel en retraite de la gendarmerie (UNPRG), pour former le Pôle des retraités de la fonction publique qui s'agrandit en **2003**, avec l'arrivée de la Fédération nationale des officiers mariniers en retraite (FNOM). Ce nouveau groupement associatif compte 260 000 adhérents.

L'année **2004** se termine par un mauvais cadeau de Noël pour les retraités postiers : le bénéfice de la gratuité de la carte bleue et de l'abonnement téléphonique leur est supprimé. L'ANR se mobilise et obtient une compensation sous forme de rémunération de leurs avoirs, uniquement pour ceux faisant virer leurs pensions sur CCP.

**2006** : La gestion des activités sociales, à France Télécom, est reprise par le Comité d'entreprise et ses Comités d'établissements qui deviennent les interlocuteurs de l'ANR pour toute demande d'aide financière. Dès lors, la relation directe avec l'entreprise s'estompe. . . .

**2007** : Les dossiers en cours, toujours traités par l'ANR concernent essentiellement la parité homme/femme, la mise en œuvre des décrets d'assimilation, la défense de la valorisation des retraites, et un dossier très sensible apparaît, celui des conséquences, pour les retraités de La Poste, de l'adossement de leurs retraites au régime de la sécurité sociale.

\* \* \* \*

Firmin Vidal, le fondateur de notre association pourrait être fier du chemin parcouru. L'ANR, avec ses 101 groupes et environ 100 000 adhérents, est devenue une force qui sait et saura se faire toujours entendre des Pouvoirs publics pour défendre les intérêts des retraités de La Poste et de France Télécom.